

**PROGRAMME : 2 jours**

- Les paramétrages nécessaires à l'élaboration du plan de formation (paramétrage exercice, organigramme, référentiel formation).
- La campagne d'entretien de formation (planification, réalisation d'un entretien)
- Transfert des souhaits de l'entretien de formation vers le recueil des besoins
- Les demandes du recueil des besoins (Institutionnelle, Structure / Métier, Individuelle)
- La présentation en commission de formation
- La construction de scénario (simulation et arbitrage)
- La validation de scénario et la génération des dossiers de formation,
- La génération des DAPEC (plan d'origine et plan complémentaire)
- L'historisation des demandes refusées

**PERSONNEL CONCERNÉ**

Formation destinée aux personnes du service Formation Continue et Direction des Affaires Médicales.

**CALENDRIER - LIEU**

Ces formations ont lieu en présentiel, et sont proposées à Paris ou en Province.

DATE	REF	LIEU
• 6 et 7 Mars	JTR-1	Paris
• 20 et 21 Mars	JTR-2	Besançon
• 3 et 4 Avril	JTR-3	Paris
• 17 et 18 Avril	JTR-4	Cournon d'Auvergne
• 29 et 30 Avril	JTR-5	Montpellier
• 15 et 16 Mai	JTR-6	Blois
• 22 et 23 Mai	JTR-7	Marseille
• 5 et 6 Juin	JTR-8	Paris
• 12 et 13 Juin	JTR-9	Bordeaux
• 19 et 20 Juin	JTR-10	Strasbourg

DATE	REF	LIEU
• 26 et 27 Juin	JTR-11	Rennes
• 4 et 5 Septembre	JTR-12	Paris
• 11 et 12 Septembre	JTR-13	Lille
• 18 et 19 Septembre	JTR-14	Nantes
• 25 et 26 Septembre	JTR-15	Nancy
• 9 et 10 Octobre	JTR-16	Paris
• 16 et 17 Octobre	JTR-17	Toulouse
• 23 et 24 Octobre	JTR-18	Grenoble
• 30 et 31 Octobre	JTR-19	Paris
• 6 et 7 Novembre	JTR-20	Marseille

**MODALITÉ D'INSCRIPTION**

Les formations en Province sont prioritairement réservées aux établissements de la région, où se déroule la session. En cas d'impossibilité de suivre la session en région, l'inscription devra se faire sur les sessions à Paris.

Le maximum de stagiaires accueilli par session est de 10 et le minimum de 4 pour des motifs d'intérêt pédagogique. En cas d'insuffisance d'effectifs, la session est annulée et un report de participation à la session suivante est proposé.

L'ensemble des frais est pris en charge directement par le siège de l'ANFH. Se référer au bulletin d'inscription pour les modalités de réservations des transports / hébergements.

Le nombre de participants par établissement est limité à 2.